

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 20 Absents : 09  
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le 26/12/17  
ID : 031-213101181-20171221-D20171016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

**D. 2017/10-16 – AMENAGEMENT – Carte scolaire**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

**Absents :** BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

**Pouvoirs :** BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

*Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'éducation, articles L. 212-7, L. 131-5 et L. 131-6,  
Considérant la mise en service du nouveau groupe scolaire sur le site de Fondada en septembre 2018,  
Considérant qu'il convient de déterminer la sectorisation de la carte scolaire des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville de Castelnau d'Estrétefonds en raison des évolutions démographiques et de la création d'un nouvel établissement,  
Considérant la nécessité d'équilibrer les effectifs dans la détermination des périmètres,  
Vu l'avis favorable de la Commission compétente,

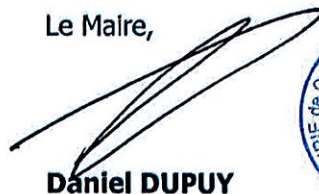
Où le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

ADOpte la sectorisation de la carte scolaire des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville de Castelnau d'Estrétefonds selon le plan annexé,

AUTORISE le Maire ou son représentant, le Maire adjoint délégué aux Affaires scolaires, à accorder à titre exceptionnel des dérogations dans la limite des places disponibles.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



**Daniel DUPUY**



**Zone école centre ville**

**Zone école Fondada**

Envoyé en préfecture le 20/01/2017  
 Reçu en préfecture le 20/01/2017  
 Affiché le 24/01/2017  
 ID : 031-21310141-20171214-18711015-DE

